ÉDUCATION PRIORITAIRE

RÉSEAU

Rouget de Lisle

REP ROUGET DE LISLE

SCHILTIGHEIM-STRASBOURG

PROJET DE RÉSEAU 2015 - 2019

Circonscriptions Strasbourg 2 – Eurométropole Nord

Principale : Monsieur WISSENMEYER

Inspecteurs de l'Éducation Nationale : Madame RAIERI, Eurométropole Nord

Monsieur P.WACK, Strasbourg 2

Inspecteur d'Académie-IPR référent : Madame STEINMANN

Coordonnateur du Réseau d'Éducation prioritaire: Madame MAHE

EM SCHWILGUE

EE SCHWILGUE

EP ROSA PARKS

COLLÈGE ROUGET DE LISLE

Sommaire :

I. STRUCTURE DU RÉSEAU d'ÉDUCATION PRIORITAIRE……p 3

A) Comité de pilotage du Réseau……p 3

B) Un réseau inscrit dans un territoire……p 3

C) Ressources humaines……P 4

1) Enseignement ordinaire……p 4

2) Missions spécifiques ……p 4

3) Structures spécifiques ……p 4

4) Détails dans les fonctionnements des structures spécifiques……p 4

II. DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU RÉSEAU……p 5

A) Historique ……p 5

B) Particularités ……p 5

C) Les partenaires……p 6

D) Diagnostics sur les compétences élève, les parcours scolaires …… p 6

E) Diagnostics sur la participation des parents lors de la rentrée 2015…… p 6

F) Projets des écoles et d'établissement…… p 7

G) Articulations avec les choix dans les axes et objectifs du Projet de Réseau …… p 7

III. ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES - PLAN D'ACTIONS DU RÉSEAU……p 8

A) AXE 1 Développer les compétences de langue orale pour apprendre dans toutes les disciplines.

Objectif 1 : Augmenter les temps d'expression orale de chaque élève et en améliorer la qualité dans toutes les situations d'apprentissage ……p 8

Objectif 2 : Savoir exprimer ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire adapté et précis. ……p 9

B) Axe 2 Favoriser la coopération pour la réussite de chaque élève

Objectif 1 : Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble ……p 10

Objectif 2 : Accompagner l'élève et ses parents dans la continuité de son parcours……p 11

C) Attentes en formation : ………p 12

IV. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

a) Suivi, accompagnement et aide aux élèves ……p 12

b) Accueil des moins de 3 ans ……p 13

c) Plus de maîtres que de classes ……p 13

d) Fonctionnement de la SEGPA……p 13

e) accompagnement continu des élèves de 6ème ……p 14

I. STRUCTURE DU RÉSEAU d'ÉDUCATION PRIORITAIRE

A) Comité de pilotage du Réseau

Responsables			
M. WISSENMEYER **Principal**	**Mme RAIERI** **IEN EUROMETROPOLE NORD**	**M. WACK** **IEN Strasbourg 2**	**Mme STEINMANN** **IA-IPR référent**
Établissements			
Collège Rouget de Lisle 1, rue du Béarn 67300 Schiltigheim 03.88.33.71.38 Principale adjointe Mme ROBLOT Directrice de la SEGPA M. NAGELS ce.1670066H@ac-strasbourg.fr	EP Normandie P. Bert 8, rue du Poitou 67300 Schiltigheim 03.88.33.69.82 Directrice Mme MARTINO ce.0671884j@ac-strasbourg.fr	EM Schwilgué 20, Rue de la Liepvrette 67000 Strasbourg 03 88 45 87 60 Directrice M. LEININGER ce.0670276l@ac-strasbourg.fr	**EE Schwilgué** 14, Rue de la Liepvrette 67000 Strasbourg 03 88 45 87 63 Directeur M. ZIMMER ce.0672903s@ac-strasbourg.fr
Coordination : Mme MAHE 8 rue du Poitou 67300 Schiltigheim coordonnateur.rougetdelisle@ac-strasbourg.fr / 03 88 83 68 55			

B) Un réseau inscrit dans un territoire :

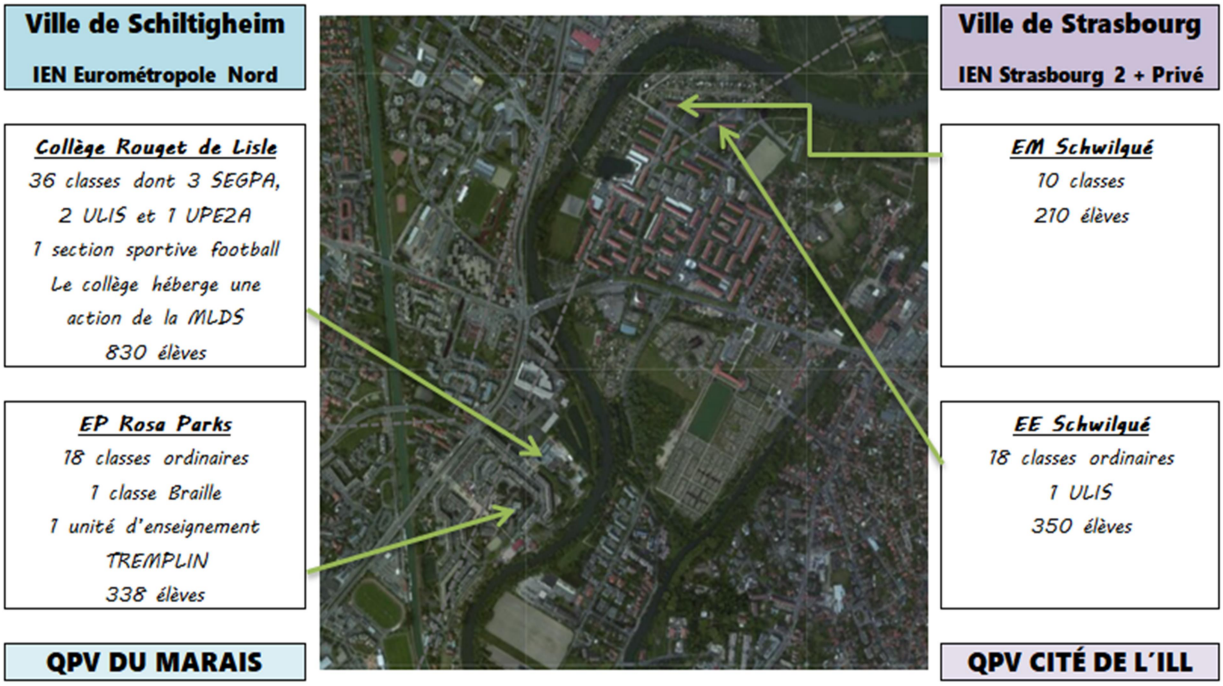

1728 élèves dans le REP Rouget de Lisle

C) Ressources humaines:

1) Enseignement ordinaire

	Postes
Enseignants du 1er degré	53
Enseignants du 2nd degré	55
Directions	6
Enseignants de SEGPA (2nd degré)	7
Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté (RASED 1er degré)	Schwilgué : Psychologue et rééducateurs Rosa Parks : Psychologue, rééducateurs
Conseiller d'Orientation Professionnelle (COP-collège)	1
Conseillers Principaux d'Éducation (CPE-collège)	2
Médecin scolaire	
Infirmières	2 au collège – 1 dans chaque école
Assistant social (2nd degré)	1
Personnels administratifs (2nd degré)	2
Assistant pédagogique (2nd degré)	1
Assistants d'éducation (2nd degré)	6,5
Contrats aidés (1er & 2nd degré)	8
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (1er degré)	9
Assistant de prévention et de sécurité (2nd degré)	1
Ouvrier professionnel (2nd degré)	1
Agents d'entretien des locaux (1er & 2nd degré)	18
Agent technique de laboratoire (2nd degré)	1

2) Missions spécifiques :

	Postes
Coordonnateur de réseau	1
Enseignants surnuméraires	0
Coordonnateurs de niveau en collège	2
Personnels ressources Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE-2nd degré)	2

3) Structures spécifiques :

	Postes
Scolarisation des moins de 3 ans	1 classe EM Schwilgué / 1 classe EP Rosa Parks
ULIS école	2 (dont 1 Trouble des Fonctions Motrices) à Schwilgué
ULIS collège (Trouble des Fonctions Motrices- TFM et Trouble des Fonctions Cognitives-TFC)	1
UPE2A (2nd Degré)	1
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (2nd Degré)	1
Classes externalisées d'IME	1 unité d'enseignement « Le Tremplin » et 1 classe braille (malvoyants)

4) Détails dans les fonctionnements des structures spécifiques :

ULIS Collège : les élèves accueillis sont porteurs de troubles des fonctions cognitives (notification TFC de la Maison Départementale des Personnes Handicapées) et avec des troubles sévères du langage (dyslexie..., notification TSL de la Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les élèves sont rattachés à des classes (de la 6ème à la 3ème, EGPA ou classes ordinaires) et suivent des inclusions avec cette classe. L'enseignement du français et des mathématiques est assuré par le professeur de l'ULIS.

UPE2A : Les élèves, allophones, ont un emploi du temps personnalisé : ils sont inclus dans une classe ordinaire d'abord quelques heures, puis de plus en plus en fonction de leurs progrès. Par ailleurs, ils suivent des cours de français langue étrangère/seconde et de mathématiques "Français Langue Étrangère (FLE)".

Classe Braille : La classe externalisée « Braille » est un dispositif passerelle mis en place avec l'Éducation Nationale. Les élèves déficients visuels scolarisés à l'Ep Rosa Parks nécessitent un enseignement adapté quotidien qui est assuré par des enseignants spécialisés mis à disposition par le Centre L. Braille. Des temps d'inclusion en classes de référence sont mis en place en partenariat avec les enseignants de l'école et en fonction des besoins, les élèves sont accompagnés ou non par un professionnel du Centre Braille (enseignant ou éducateurs). De plus, ce dispositif nécessite des aménagements de l'emploi du temps pour y intégrer les temps rééducatifs (orthoptie, locomotion, aide à l'autonomie…) et éducatifs. Afin de préserver au maximum les temps pédagogiques, les élèves sont accueillis au Centre Braille le mercredi matin. Cette demi-journée permet à la fois d'organiser une partie des séances rééducatives et la possibilité pour les élèves de retrouver leurs pairs.

Unité d'enseignement TREMPLIN : classe externalisée du Tremplin – IME de l'AAPEI (Association des Amis et Parents des Enfants Inadaptés). Les enfants sont scolarisés avec les mêmes créneaux horaires que les élèves de l'Ep Rosa Parks et doivent suivre le même règlement. Les élèves de cette classe , souffrant d'une déficience intellectuelle, bénéficient d'un enseignement adapté à leurs besoins. L'enseignant spécialisé est accompagnée par une éducatrice. Les moments d'inclusion dans les classes de l'école sont discutés en fonction des projets pédagogiques établis pour chaque élève.

II. DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU RÉSEAU

A) Historique :

Création du Réseau d'Éducation Prioritaire au 1 septembre 2015.
Le collège faisait partie du RRS Schiltigheim-Bischheim composé de 3 collèges, dont 2 avec leurs écoles de rattachement. Aucune école du secteur du collège Rouget de Lisle n'appartenait à l'éducation prioritaire. La culture de réseau est en construction.

B) Particularités :

Désormais le collège et les écoles maternelles et primaires Rosa Parks et JB Schwilgué forment un réseau d'éducation prioritaire. Le réseau s'inscrit dans le quartier du Marais et la cité de l'Ill, Quartiers Politique de la Ville, au carrefour de 2 agglomérations, Strasbourg et Schiltigheim, inscrits plus largement dans l'Euro Métropole. L'appartenance à 2 circonscriptions Strasbourg 2 et Eurométrople Nord en fait néanmoins sa complexité. Le réseau de recrutement du collège comporte 2 écoles hors REP : Exen Pire et Exen Schweitzer, situées au centre-ville de Schiltigheim. L'offre bilingue qui se prolonge au collège contribue à la mixité sociale du REP. Autre particularité du Réseau : les élèves de l'école élémentaire J.B. Schwilgué sont scolarisés au collège de la Robertsau, hors éducation prioritaire.
Cette singularité territoriale est à prendre en compte.
Les chiffres des deux quartiers « Politique de la Ville » (QPV) : le Marais et la Cité de l'Ill. *(Sources Cahiers de Quartier 2015)*
Cité de l'Ill :

- Faible mixité sociale : 40% d'ouvriers, 4 % de cadre (2ème taux le plus faible des QPV), 38% d'employés (plus fort taux des QPV)
- 48% des plus de 15 ans sans diplôme
- 4,2% des plus de 15 ans diplômés Bac +2
- 53,1% de taux de chômage chez les 15-24 ans.

Quartier du Marais :

- 21% de la population plus de 60 ans (moyenne des QPV 14,8%)
- 21,2% des habitants sont étrangers
- Taux de chômage 15-64 est de 19% (plus bas des QPV)

C) Les partenaires

Cité de l'Ill : Le Centre socio culturel l'Escale, La Direction de proximité Ville de Strasbourg, Orientation Prévention Insertion (OPI- prévention spécialisée), le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) et le Centre Médico Social (CMS).
Quartier du Marais : Centre socio culturel SORGUS, Unité Territoriale d'Action Sociale Nord (UTAMS-secteur médico social dépendant du Conseil Départemental), Jeunes Équipes Éducation Populaire (JEEP-prévention spécialisée), Associations du quartier (Génération Marais, Échanges, …)

La ville de Schiltigheim : Projet de Réussite Éducative (PRE[1]) – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS[2]), Services Éducation et Citoyenneté (Maison du Jeune Citoyen)
La ville de Strasbourg : Projet de Réussite Éducative (PRE[1]) – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS[2]), services Éducation, Santé et Cohésion Sociale
Le Conseil Départemental : compétences : le Collège et le médico-social sur Schiltigheim (UTAMS)
L'État : Ministère de l'Éducation Nationale (Rectorat et Direction Académique), la Cohésion Sociale et la politique de la Ville (Préfecture, M. le Sous-Préfet en charge de la politique de la Ville et le délégué du Préfet pour les quartiers ouest).

D) Diagnostics sur les compétences élève, les parcours scolaires :

Les évaluations nationales[3] et départementales[4] ont mis en lumière les difficultés suivantes dans la maîtrise des langages au niveau des établissements du REP :

- 59% de réussite à l'item *« compréhension »* en moyenne pour les CP du REP.
- 29,75 % de réussite à l'item *« lire un texte narratif et manifester sa compréhension »* en moyenne pour les CE2 du réseau.
- 39,50% de réussite à l'item *« maîtriser le sens des mots les plus courants, donner des synonymes »* en moyenne pour les CE2 du réseau.
- 76,70% de réussite au DNB 2015 pour le collège Rouget de Lisle, la moyenne académique est de 84,60%

Le travail effectué avec les enseignants du réseau à partir du référentiel pour l'éducation prioritaire[5] met en avant les priorités de travail suivantes :

- maîtrise des langages
  - *« Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, enseignants FLS, maîtres supplémentaires…). »*
  - *« À l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage dans tous les niveaux et toutes les disciplines. »*
- pré requis culturels
  - *« Les élèves sont confrontés aux dimensions culturelles et historiques des savoirs enseignés pour les doter d'une culture qui leur donne des références indispensables pour situer les savoirs. »*
- parcours scolaire et co éducation
  - *« Les procédures efficaces pour apprendre sont explicitées et enseignées aux élèves à tous les niveaux de la scolarité. »*
  - *« Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux... »*
  - *« Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. »*
  - *« Les enseignants et les autres personnels sont formés à la communication avec les parents. »*
  - *« Des actions d'information et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité. »*
  - *« Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. »*

F) Projets des écoles et d'établissement :

[1] Détails du dispositif en page 12
[2] Détails du dispositif en page 12
[3] Évaluation début CP 2015 et Diplôme National du Brevet 2015
[4] Évaluation début CE2 2015
[5] Refonder l'Éducation Prioritaire, un référentiel pour l'éducation prioritaire, circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

2015 - 2018	objectif 1	objectif 2	objectif 3
EM Schwilgué	Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble	Permettre aux élèves de progresser dans leurs compétences langagières et d'oser entrer en communication	Fabriquer un outil de référence pour permettre à tous les élèves de structurer leurs connaissances dans le domaine du nombre
EE Schwilgué	Permettre à tous les élèves de comprendre et d'utiliser un vocabulaire précis et adapté	Améliorer les compétences dans le domaine de la maîtrise de la langue	Mieux vivre ensemble à l'école, développer le sens de la responsabilité, de la solidarité, du respect
EP Rosa Parks	Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue	Développer le vivre ensemble pour apprendre ensemble	
Collège Rouget de Lisle	Rappel des axes du Contrat d'Objectifs 2012-2015 arrivé à échéance 1. Amener chaque élève à élever son niveau d'ambition scolaire 2. Continuer à mettre en place des parcours individualisés 3. Amener à connaître et à pratiquer les codes sociaux, langagiers et culturels destinés à favoriser une meilleure insertion dans la société		

G) Articulations avec les choix dans les axes et objectifs du Projet de Réseau
Les lectures croisées :

- des difficultés dans les compétences élève lors des évaluations nationales et départementales
- de l'analyse des besoins prioritaires par les enseignants et cadres du réseau
- de la participation des parents à la vie scolaire
- des projets d'écoles et d'établissement

En lien avec les directives et informations ministérielles :

- circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013, Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires
- Référentiel pour l'Éducation Prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, janvier 2014
- circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014, Enseignements primaire et secondaire, Éducation prioritaire, Refondation de l'éducation prioritaire
- Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015, programmes d'enseignement de l'école maternelle
- Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 – J.O. du 2-4-2015 et Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015, socle commun de compétences, de connaissances et de culture
- Le rapport de M. Jean-Paul Delahaye (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) à Mme la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, *Grande Pauvreté et réussite scolaire, Le choix de la solidarité pour la réussite de tous, mai 2015*
- Bulletin officiel spécial n° 10 du 19 novembre 2015, Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)

Amènent le Comité de Pilotage du Réseau d'Éducation Prioritaire Rouget de Lisle à décliner les priorités de travail suivantes :

1. Développer les compétences de langue orale à tous les niveaux
2. Favoriser la coopération pour la réussite scolaire de chaque élève

III. ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES - PLAN D'ACTIONS DU RÉSEAU

AXE 1 Développer les compétences de langue orale pour apprendre dans toutes les disciplines.

Objectif 1 : ***Augmenter les temps d'expression orale de chaque élève et en améliorer la qualité dans toutes les situations d'apprentissage***

Cycles	1	2	3	4
Références aux programmes[6] pour le cycle 1 et au socle[7] pour les cycles 2, 3 et 4	*« Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »* *« Comprendre et apprendre »,* *« Échanger et réfléchir avec les autres »*	***« Les langages pour penser et communiquer :*** *L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. »*		
Référentiel pour l'Éducation Prioritaire[8]	*« Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, enseignants FLS, maîtres supplémentaires). »* *« À l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage dans tous les niveaux et toutes les disciplines. »*			
Compétences élève	-Réinvestir le vocabulaire dans des phrases syntaxiquement correctes (imagiers progressifs). -Produire un énoncé oral compréhensible et structuré	-Écouter pour comprendre. --Dire pour être entendu et compris	-Parler en prenant en compte son auditoire. -Utiliser le vocabulaire spécifique de la discipline. -Exprimer et justifier un accord ou un désaccord, émettre un point de vue personnel motivé: questionner pour mieux comprendre	Compétence 1 du socle commun de connaissance, de compétence et de culture : Les langages pour penser et communiquer -Accéder à la pratique d'un oral codifié et socialisé.
Indicateurs	S'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis Analyse des livrets scolaire en maternelle : élèves en difficulté dans le domaine du lexique et du langage	Outil local d'évaluation du langage en construction. Indicateurs à disposition : - Analyse des compétences du livret scolaire dans le domaine vocabulaire : % d'élèves ayant C ou D - résultats aux évaluations CE2 : item du vocabulaire - résultat des évaluations CP (domaine de la compréhension : difficultés liées au lexique)		
Fiches actions	1) Débats argumentés			

[6] Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015, programmes d'enseignement de l'école maternelle
[7] Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 – J.O. du 2-4-2015 et Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015, socle commun de compétences, de connaissances et de culture
[8] Référentiel pour l'Éducation Prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, janvier 2014

AXE 1 Développer les compétences de langue orale pour apprendre dans toutes les disciplines.

Objectif 2 : ***Savoir exprimer ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire adapté et précis.***

Cycles	1	2	3	4
Références aux programmes[9] pour le cycle 1 et au socle[10] pour les cycles 2, 3 et 4	*« Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »* *« Oser entrer en communication »* *(Programme 2015)*	***« Les langages pour penser et communiquer** :* *Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres* *L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis. »*		
Référentiel pour l'Éducation Prioritaire[11]	*« Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, enseignants FLS, maîtres supplémentaires). »* *« À l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage dans tous les niveaux et toutes les disciplines. »*			
Compétences élève	-Reconnaître et nommer les émotions vécues.	-Identifier et partager des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, la nature, débats portant sur la vie de la classe.	-Partager et réguler des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe	-Exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue. -Emploi d'un vocabulaire précis et étendu.
Indicateurs	Pourcentage de réussite à cet item du livret	Outil local d'évaluation du langage en construction. Indicateurs à disposition : -Analyse des résultats à l'oral du brevet -Analyse des livrets scolaires (item sur la connaissance et l'expression des émotions) - Nombre d'incidents violents en cour de récréation ou en cours dus à un manque de communication		
Fiches actions	2) Parcours citoyen pour une meilleure maîtrise des langages 3) Arts et cultures pour une meilleure maîtrise des langages			

[9] Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015, programmes d'enseignement de l'école maternelle
[10] Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 – J.O. du 2-4-2015 et Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015, socle commun de compétences, de connaissances et de culture
[11] Référentiel pour l'Éducation Prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, janvier 2014

Axe 2 Favoriser la coopération pour la réussite de chaque élève

Objectif 1 : ***Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble***

Cycle	**1**	**2**	**3**	**4**
Références aux programmes[12] pour le cycle 1 et au socle[13] pour les cycles 2, 3 et 4	*« Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »* *« Oser entrer en communication »* *(Programme 2015)*	***« Les langages pour penser et communiquer :*** *Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres :* *L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation.* *Réflexion et discernement :* *L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.* ***Les méthodes et outils pour apprendre*** *Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative* *L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. »*		
Référentiel pour l'Éducation Prioritaire[14]	*« Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. »*			
Compétences élève	Respecter les règles de la vie collective	-Comprendre que la loi/règle commune autorise. -Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. -S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux.		
	Coopérer dans un groupe, demander et/ou proposer de l'aide. Participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat			
Indicateurs	Outil local d'évaluation du vivre ensemble en construction - Nombre d'incidents relevés lors des récréations (relevé sur un mois par exemple) - Nombres d'incidents relevés lors des cours (exclusions ou incident signalé au directeur) - Nombre d'incidents repérés dans des situations de jeu (jeux collectif en sport, insultes,...) - % d'élèves qui dans un classe ont du mal à coopérer lors des travaux de groupes. - Statistiques liées au permis à points (EE Schwilgué) ou autre système de sanction. Climats social et scolaire, quartiers et établissements			
Fiches actions	**4)** Coopérer pour mieux vivre et apprendre ensemble			

[12] Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015, programmes d'enseignement de l'école maternelle
[13] Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 – J.O. du 2-4-2015 et Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015, socle commun de compétences, de connaissances et de culture
[14] Référentiel pour l'Éducation Prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, janvier 2014

Axe 2 Favoriser la coopération pour la réussite de chaque élève

Objectif 2 : ***Accompagner l'élève et ses parents dans la continuité de son parcours***

Cycle	**1**	**2**	**3**	**4**
Références aux programmes[15] pour le cycle 1 et au socle[16] pour les cycles 2, 3 et 4	***Une école qui accueille les enfants et leurs parents*** *Dès l'accueil de l'enfant à l'école, un dialogue régulier et constructif s'établit entre enseignants et parents ; il exige de la confiance et une information réciproque.* ***Une école qui accompagne les transitions vécues par les enfants*** *L'école maternelle construit des passerelles au quotidien entre la famille et l'école, le temps scolaire et le temps périscolaire. Elle joue aussi un rôle pivot à travers les relations qu'elle établit avec les institutions de la petite enfance et avec l'école élémentaire.*	***« Les méthodes et outils pour apprendre*** *Coopération et réalisation de projets* *L'élève travaille en équipe, partage des tâches, s'engage dans un dialogue constructif, accepte la contradiction tout en défendant son point de vue, fait preuve de diplomatie, négocie et recherche un consensus. »*		
Références au Référentiel pour l'Éducation Prioritaire[17]	*« Des actions d'information et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité. »* *« Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. »*			
Actions	-Accompagner les passages (crèche->maternelle->élémentaire->collège ->lycée) - attention particulière au cycle 3 -Harmoniser les pratiques et les outils Ambition--> progression /orientation choisie des élèves et des familles Autonomie, individualisation et progressivité, partir de l'élève. Accompagner les parents sur les temps forts de la vie scolaire (réunion de rentrée, élections, remise des livrets...). -Rendre l'école lisible pour tous les parents. -Impliquer les élèves dans la communication école-parents.			
Indicateurs	Pourcentage de participation aux réunions parents/professeurs Pourcentage de participation aux élections.			
Fiches actions	**5)** Comprendre les enjeux et la continuité de son parcours **6)** Développer l'appétence scolaire			

Attentes en formation :

- Co enseigner la maîtrise de la langue orale
- Outils pour augmenter la pratique de l'oral dans toutes les disciplines
- Technique du « message clair »

[15] Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015, programmes d'enseignement de l'école maternelle
[16] Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 – J.O. du 2-4-2015 et Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015, socle commun de compétences, de connaissances et de culture
[17] Référentiel pour l'Éducation Prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, janvier 2014

IV. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS DISPOSITIFS DU RESEAU

A. Suivi, accompagnement et aide aux élèves :

1) École ouverte :

Lors des vacances scolaires, les élèves sont accueillis au collège pour des temps de travail et de remise à niveau.

2) PRE : Projet de Réussite Éducative

- Le Programme de Réussite Éducative concerne les enfants de 3 à 11 ans. Ces enfants rencontrent des difficultés scolaires, familiales, médicales, comportementales…
- Le dispositif permet à tous les acteurs en charge d'enfants (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, éducateurs, les parents) de saisir le coordonnateur de réussite éducative pour évoquer des difficultés et mettre en place un plan d'actions individualisé pour chaque enfant et sa famille.
- L'équipe pluridisciplinaire de soutien se réunit. Elle est constituée d'un groupe dont la composition est fixe (coordonnateur, Education nationale, travailleur sociaux, prévention spécialisée. Centre socio culturel). L'équipe analyse la situation, établit un diagnostic et notamment sur l'entrée d'une situation dans le dispositif, propose des solutions, tient compte des difficultés.
- Un référent est désigné pour assurer l'accompagnement de la famille et la soutenir dans son parcours pendant l'année 2015.
- Des exemples de propositions de parcours :
  - un encadrement approprié aux besoins de l'enfant (soutien scolaire, suivi psychologique, diététique, médical)
  - des activités de développement personnel : activités culturelles, sportives,…
  - un accompagnement personnalisé pour soutenir et encourager les liens parents-enfants
  - un soutien à la parentalité dès la petite enfance.
- A Strasbourg le PRE est porté par la Caisse des Écoles pour la Ville, à Schiltigheim la commune porte le projet.

3) CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

- Le CODAS (Comité Départemental de l'Accompagnement à la Scolarité) est un partenariat entre la CAF, l'Éducation Nationale, la Préfecture et la Ville de Strasbourg, qui accordent à certaines associations de prendre en charge des groupes d'élèves.
  - Centre Socio Culturel Sorgus (EP Rosa Parks)
  - Centre Socio Culturel de l'Escale (E.E Schwilgué)
- Le public :
  - Élèves ayant un besoin d'être fortement suivi dans sa scolarité par manque d'autonomie, cycle 3 à Rosa Parks et cycle 2 et 3 à Schwilgué (pas en grande difficulté scolaire)
  - Élèves dont les parents ne peuvent pas a priori offrir ce suivi
  - Élèves ayant besoin d'une ouverture culturelle qu'ils ne peuvent trouver au sein de la structure familiale
- Les objectifs pédagogiques et éducatifs :

L'accompagnement à la scolarité regroupe l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

- Aide méthodologique / Aide aux devoirs
- Ouverture culturelle et artistique
- Soutien à la parentalité (Ateliers parentaux / Rencontres individuelles)
- Les modalités :
- Inscription annuelle
- Engagement contractuel (Famille – Ecole – Association)
- Assiduité requise
- Principes : respect, égalité, laïcité, gratuit

4) Accompagnement Éducatif

Conformément à la circulaire n° 2008-081 du 5-6-2008 les établissements du REP sont engagés dans l'Accompagnement Educatif : travail méthodologique, langues étrangères, activités artistiques, sportives et culturelles.

B. Accueil des moins de 3 ans (EM Schwilgué et EP Rosa Parks) et dédoublement des classes de GS (EM Schwilgué et EP Rosa Parks)

C. Fonctionnement de la SEGPA

La SEGPA accueille environ 60 élèves.
Les élèves de 6ème sont répartis sur les classes de 6ème ordinaire

Pourquoi ce choix ?

- Un nombre non négligeable avait été proposé pour l'EGPA, les parents ayant refusé cette orientation, ils allaient en classe ordinaire.
- Le taux de validation du palier 2 est de 30%
- Une réflexion pédagogique sur la co animation et l'Aide Personnalisée, la différenciation pédagogique.

Mise en œuvre

- La co animation se fait au niveau du Français et des Mathématiques à raison de 3 heures par matière, le PE affecté à une classe fait les maths et le français (deux enseignants par classe)
- Tous les matins, les élèves sont accueillis en AP, soit en groupe classe pour travailler sur le métier d'élève (devoirs, leçons, attitude….), soit en groupe restreint (15 max) pour travailler une compétence non acquise du palier 2

Effets attendus : la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux difficultés de l'élève permettant aux élèves l'acquisition de palier. Une culture commune entre PE et PLC ;

Réseau : SEGPA du Ried et SEGPA de Rouget de Lisle

Chaque SEGPA possède deux champs professionnels dont un commun (Vente Distribution Magasinage) ; pour Rouget de Lisle c'est le champ Habitat et le champ V.D.M.

Pour permettre à chaque élève de découvrir davantage de champs professionnels, nous effectuons sur l'année une rotation entre les deux établissements et avons choisi cette année de mélanger les élèves.

Pour les mobiliser, toutes les actions se font à partir de projet.

E) Accompagnement continu des élèves de 6ème

Outre la journée d'accueil à la rentrée, élargie à une semaine, les élèves de 6ème bénéficient, quatre fois par semaine, en début de journée, d'un accompagnement personnalisé.

Expérimentation article 34 : 4 classes du niveau 6ème sur 8 sont concernées à la rentrée 2015

- Passage de classes et section à section bilingue exclusivement pour favoriser la mixité sociale
- Intégration des élèves de Segpa, 11 élèves, dans les classes de 6° ordinaire. Anticipation de la réforme du collège
- Récupération des moyens de la 6° Segpa pour la mise en œuvre de co-enseignement PLC et PE
  Français et en mathématiques 3 heures respectivement pour pallier la difficulté scolaire
- Adaptation du rythme de la journée d'un élève de 6° :
  1ère séquence en AP- accompagnement personnalisé 4 jours par semaine
- Un emploi du temps repensé des séquences d'une heure trente permettant une récréation décalée les matins
- Un accueil du niveau 6ème à la rentrée sur une semaine
- Réflexion autour de l'évaluation positive et bienveillante

Effets attendus et plus-values pédagogiques et/ou éducatives :

- Pour les élèves :
  Une prise en charge de la difficulté d'apprentissage
  Une meilleure transition école-collège
  Une meilleure adaptation au collège
  Un accompagnement plus individualisé visant à prévenir le décrochage scolaire
- Pour les enseignants :
  Un travail en équipes pluridisciplinaires
  Un travail en co-enseignement, par capillarité un enrichissement mutuel des pratiques pédagogiques
  Des équipes redynamisées qui portent un regard bienveillant sur l'élève

Évaluation : indicateurs retenus :

- Socle commun
  Validation Palier 2 :100% - Palier 1 pour les Egpa : 100% fin 6ème
- Amélioration du climat scolaire :
  Réduire les exclusions de cours, les exclusions temporaires et l'absentéisme

- Orientation choisie
- Validation du palier 3 et réussite au DNB : plus-value
- Diminution du taux d'évitement
- Effet bénéfique sur les équipes enseignantes : moins d'absence

Équipe impliquée dans l'expérimentation
3 enseignants de lettres sur 8
4 enseignants de mathématiques sur 6
2 professeurs des écoles spécialisés, option F
Vie scolaire

V) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Comité de Pilotage

Conseil Ecole / Collège
Liaisons inter-cycles
CESC
Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire